



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	<b>Votes : 35</b>	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 27	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieuranc Cabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Compétences eau et assainissement – Réhabilitation du réseau AEP route de Liausson à Clermont l'Hérault – Demandes de subventions**

Monsieur Revel rapporte aux membres du Conseil communautaire que la canalisation d'eau potable située sur la route de Liausson (commune de Clermont l'Hérault) est constituée de PVC. Elle est sujette à de nombreuses casses et fuites diffuses.

Ce réseau est situé sur un des secteurs prioritaires de la commune si l'on se réfère aux données issues de la sectorisation.

Il est proposé de réhabiliter et de renforcer ce réseau en réalisant les travaux suivants :

- Mise en place d'une nouvelle canalisation en fonte,
- Réhabilitation des branchements,
- Remplacement des poteaux incendies,
- Mise en place d'une ventouse, d'une vidange et de vannes.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 256 206 € HT soit 307 447,20 € TTC.

Monsieur Revel ajoute qu'une aide financière peut être apportée par le Département de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Préfecture de l'Hérault (DETR).

Monsieur Revel propose :

- D'adopter le programme de travaux qui consiste à réhabiliter et renforcer le réseau AEP route de Liausson à Clermont l'Hérault pour un coût estimé à 256 206 € HT soit 307 447,20 € TTC,
- De s'engager à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,
- D'autoriser le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant et s'engager à la rembourser au Département en cas de "non-respect" de nos obligations,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Revel, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le programme de travaux qui consiste à réhabiliter et renforcer le réseau AEP route de Liausson à Clermont l'Hérault pour un coût estimé à 256 206 € HT soit 307 447,20 € TTC,

**S'ENGAGE** à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

**S'ENGAGE** à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

**SOLLICITE** auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,

**AUTORISE** le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant et s'engager à la rembourser au Département en cas de "non-respect" de nos obligations,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20180712-2018-07-04-08-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2018  
Date de réception préfecture : 16/07/2018